



Communiqué de Presse

Nouveau collège des Commissaires aux Comptes proposé à l'Assemblée Générale du 25 mai 2022

Deux Administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration

Paris, 29 octobre 2020 – Le Conseil d'administration de TOTAL SE réuni le 29 octobre 2020, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2022 qui approuvera les comptes de l'exercice 2021 :

- la nomination du cabinet PWC en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans en remplacement du cabinet KPMG, dont le mandat s'achèvera à cette date et ne pourra être renouvelé en application des dispositions légales;
- le renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat de commissaire aux comptes d'EY.

Patrick Artus, président du Comité d'audit a déclaré : « *Afin d'assurer le maintien d'un haut niveau de qualité de l'audit du Groupe par la mise en œuvre d'un plan de transition adapté entre l'ancien et le nouveau collège des Commissaires aux comptes, le Comité d'audit de TOTAL SE a décidé de procéder, dès 2020, à la sélection du nouveau collège dont les mandats commenceront à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.*

Le processus de sélection mené par le Comité a conduit à recommander au Conseil d'Administration de retenir le cabinet EY, membre de l'actuel collège, et le cabinet PWC dont les équipes ont montré, dans le cadre d'un appel d'offres, leur capacité à conduire l'audit des comptes de TOTAL SE et de ses filiales selon les meilleures pratiques. »

Le Conseil d'administration de TOTAL SE a de plus pris acte de la désignation le 14 juin 2020 par le Comité Social et Economique Central de M. Romain Garcia-Ivaldi comme Administrateur de la Société, le mandat de Mme Christine Renaud étant arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 mai 2020. Il a également pris acte de la désignation le 14 octobre 2020 par le Comité de la SE, appelé Comité Européen Total, de M. Angel Pobo comme Administrateur de la Société. En application de l'article 11 des Statuts, les mandats de M. Romain Garcia-Ivaldi et de M. Angel Pobo expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022 de la Société. Le Conseil d'administration de TOTAL SE comprenant par ailleurs un membre représentant les salariés actionnaires, il est désormais composé de treize membres dont 3 salariés de l'entreprise.

À propos de Total

Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la major de l'énergie responsable.

* * * *

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL SE ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « Total », « Groupe Total » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.